
Adresse des administrateurs du département du Loiret à la
Convention nationale, lors de la séance du 4 brumaire an III (25
octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du département du Loiret à la Convention nationale, lors de la séance du 4 brumaire an III (25 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 49;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21154_t1_0049_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

sion aux loix que nous sommes dignes de la liberté, de l'égalité et du bonheur que nous avons droit d'attendre de tes sollicitudes.

Vive la République, Vive la Montagne.

Suivent 103 signatures.

c

[*Les administrateurs du département du Loiret à la Convention nationale, s. d.*] (4)

Liberté, Égalité.

Représentants du Peuple.

Qu'ils sont heureux les administrateurs du département de Paris, d'avoir pû les premiers, vous témoigner la satisfaction qu'ils ont éprouvé à la lecture de l'adresse sublime que vous venez de proclamer, dans votre séance du dix huit de ce mois. Nous avons à peine lû cette déclaration consolante, des vrais et sages principes que vous y manifestés, que nous regrettions déjà de ne pouvoir, comme eux, vous porter aussitôt nous-mêmes l'hommage de notre reconnaissance et de notre félicitation.

Oui, Citoyens Représentans, vous le voulés, le salut de la Patrie... La Patrie sera sauvée... quels que soient les efforts, quelles que soient les manoeuvres des agitateurs, des anarchistes, des terroristes, des prétendus amis par excellence de ce peuple magnanime, pour lui inspirer des craintes, de la défiance et des inquiétudes; il ne peut plus en douter, son bonheur est certain; il étoit l'ennemi des factions, vous venés de les détruire, il abhorroit le système de terreur et de sang, auquel il vient d'échapper, et que des conspirateurs hypocrites n'avoient établi, que des continuateurs non moins scélérats ne vouloient entretenir, que pour le ramener au plus honteux et au plus dur esclavage, vous venés d'assurer le triomphe de la vertu, de la justice et de l'humanité. Il ne craint plus l'aristocrate insolent, le malveillant perfide, le dangereux modéré; vous avez garanti ses droits et sa liberté contre les tentatives que ces castes abominables voudroient faire pour les lui ravir par le maintien du gouvernement révolutionnaire. Comme les administrateurs du département de Paris, nous maintiendrons avec vous en ce qui nous concerne, ce gouvernement salubre, nous nous rallierons toujours aux principes de nos législateurs, nous n'avons jamais entendu d'autres voix que la leur, reconnu d'autorité légitime que celle qui réside entre leurs mains, nos travaux, nos soins, notre sollicitude, ne seront dirigés que vers le bonheur de la France et la prospérité de la République, notre dernier cri sera toujours pour elle et pour ses dignes représentans.

LABBÉ, CARMENIER, DOUMEN,
MARAVELLE, *président*, CHAMOUILLET,
BERNARD, TABOUREAU, MARIE.

(4) C 323, pl. 1384, p. 39.

d

[*La société populaire d'Aubigny à la Convention nationale, le 24 vendémiaire an III*] (5)

Liberté, égalité, fraternité.

Citoyens Représentans,

La proclamation que vous venez d'adresser au peuple français est l'expression de la sagesse, la garantie de votre gloire et le présage de nouveaux triomphes. Les amis de la liberté y retrouvent ces principes féconds de la prospérité des Républiques que des mains atroces avaient couvert d'un voile souillé de sang. Ils triompheront en dépit des fripons et des intrigants! Vous interrogez le peuple, naguère il n'osoit s'expliquer. Sa réponse aujourd'hui sera franche et unanime. Vive la Convention! qu'elle fasse regner à jamais la justice! les agitateurs sont a nud, on les compte, ils rugissent devant le faisceau indivisible du peuple et de ses représentans. Leurs voix mensongères nous criaient en vain que l'existence des sociétés populaires était compromise, que la liberté chancelait. La liberté ne chancelle pas quand elle s'appuie sur la justice. Ce sont eux qui avilissent les sociétés populaires, mais qu'ils ne s'y trompent pas, ils ne trouveront pas d'azile dans nos enceintes, nous repousserons les ennemis de la patrie de quelque masque qu'ils soient couverts. Vous les avez signalé, c'est assez.

Nous vous faisons passer l'adresse que nous avons envoyé à la société des Jacobins. C'est l'exposé de nos principes et la condition de notre union avec eux. Sans doute, ils feront tous leurs efforts pour étouffer de dangereuses divisions. Ils se souviendront de leurs vertus premières, ils ne se sépareront pas du peuple et de vous. Nous aimons à épancher dans votre sein ce voeu sincère. Investis de la confiance nationale et de l'autorité suprême, celui qui vous méconnoit, outrage le peuple. Artisans infatigables du bonheur public, celui qui ne vous est pas attaché est un monstre d'ingratitude.

GIRAULT, *président*, NOURASSUY, *secrétaire*.

[*La société populaire d'Aubigny à la société des Jacobins, le 15 vendémiaire an III*] (6)

Égalité, Liberté, Fraternité.

Frères et amis,

Où tend cette guerre de dénonciations qui nous agite et menace la tranquillité de l'état? Sacrifierons nous la patrie à l'irascibilité de l'amour propre?

Il n'y a qu'un moyen d'affermir la République et d'utiliser cinq années d'efforts et de sacrifices, c'est étouffer les germes de division qu'un

(5) C 325, pl. 1404, p. 4.

(6) C 325, pl. 1404, p. 5.